**GT PTGE du CNE n°2**

**Compte-rendu de la réunion du jeudi 15 septembre 2022 (13h30 à 15h30)**

*La liste des participants est en annexe 1.*

**Introduction par Jean Launay :**

Jean LAUNAY introduit la réunion et rappelle le contexte général des travaux de ce groupe de travail PTGE, issu du Conseil National de l’Eau. L’ordre du jour est le suivant :

* Projet d’instruction sur la mise en œuvre des décrets de juin 2021 et juillet 2022 sur la gestion quantitative
* Projet d’additif à l’instruction PTGE
* Retours sur la V1 du guide PTGE
* Inventaire des plans d’eau en France : état d’avancement

**1-Projet d’instruction sur la mise en œuvre des décrets de juin 2021 et juillet 2022 sur la gestion quantitative**

En premier lieu, Claire-Cécile GARNIER tient à s’excuser de l’envoi tardif du projet d’instruction. Elle indique que le travail déjà réalisé fin 2021 sur le décret de juin 2021 a bien été repris, complété désormais des éléments relatifs à la mise en œuvre du décret de juillet 2022. Elle présente les points clés qui ont été modifiés ou qu’ils restent à débattre.

**Les retours sont attendus sur cette version du projet d’instruction pour le 03 octobre 2022.**

Les réactions du GT sur ce point à l’ordre du jour :

**Florence DENIER PASQUIER** : a bien noté le délai du 3 octobre pour faire ses remarques sur le projet d’instruction. Elle demande qu’un temps plus conséquent soit accordé pour réagir sur ce projet d’instruction, notamment au prochain CNE. Elle indique également que le rapport de la mission d’inspection PTGE du CGEDD-CGAAER n’a toujours pas été communiqué et qu’il est difficile de produire des remarques sur l’ensemble des documents présentés ce jour sans avoir l’intégralité des documents. Elle indique que la méthode de concertation n’est pas transparente.

Elle souhaite également, que sur l’ensemble de ces documents, soient indiquées les conditions strictes d’encadrement des aides publiques., notamment pour les financements FEADER : la non-augmentation des surfaces irriguées, la démonstration des économies d’eau réalisées, etc. Ces règles doivent être clarifiées par le ministère en charge de l’agriculture. Le cadre juridique s’étend au niveau européen et cela doit être explicité. Elle a beaucoup d’autres remarques y compris dans le flou qu’il y a dans l’articulation entre PTGE, ZRE et SAGE et ces remarques seront faites par écrit.

**Jean LAUNAY** répond que l’objectif du CNE est de bien partager l’ensemble éléments pour faire avancer les choses. Il indique qu’il reste en effet des questions sur lesquelles nous devons travailler, en citant l’articulation SAGE/PTGE ; il est nécessaire d’expliquer comment tout cela s’articule.

Sur le règlement FEADER et le besoin d’expliciter la règle, il précise que cela nous renvoie au Varenne de l’eau ; il considère que c’est un des points que le ministère de la transition écologique doit travailler avec le MASA, en lien avec le délégué interministériel.

**Jérôme HORS** ajoute que concernant le règlement FEADER des travaux ont été menés, il précise d’ailleurs que le nouveau règlement à venir ne permettra plus les dérogations en matière de développement d’irrigation sur les bassins en déficit. S’il reste quelques éclairages demandés à la Commission, le MASA prévoit une note ou un guide de lecture à destination des financeurs. Au-delà de ce règlement FEADER, il y a aussi les lignes directrices agricoles et forestières concernant les aides d’Etat. Ce texte reprend peu ou prou l’article 74 du règlement FAEDER.

**André BERNARD** indique être surpris également de ne pas encore avoir eu le rapport du CGEDD sur les PTGE. Il rappelle le vécu de la profession agricole sur cette année exceptionnelle et l’urgence de pouvoir faciliter l’accès à la ressource en eau pour sauvegarder l’économie agricole française. Il y a un besoin imminent de faire émarger les différents documents en cours d’élaboration dans ce groupe de travail PTGE pour faire avancer la mise en œuvre opérationnelle des projets sur les territoires. La rédaction du guide en l’état ne permet pas cette mise en œuvre opérationnelle sur les territoires.

**Jean LAUNAY** informe les membres du GT PTGE que les Cabinets viennent de donner leur accord pour la diffusion du rapport d’inspection du CGEDD ; il sera transmis aux membres du GT ce jour.

**2-Projet d’additif à l’instruction PTGE**

**Alexandra LEQUIEN** présente le projet d’additif à l’instruction du PTGE de 7 mai 2019. Elle précise que cet additif se fonde sur les recommandations de la mission d’inspection.

Les retours sont attendus sur cette version du projet d’instruction pour le **03 octobre** 2022

Les réactions du GT sur ce point à l’ordre du jour :

**Florence DENIER PASQUIER** : dans le guide nous avons indiqué qu’il est nécessaire d’être vigilant sur la représentativité de la diversité agricole : exemple FNAB, CIVAM. Il s’avère que ces structures sont souvent exclues sur certains territoires. Cela ne permet pas d’avoir un panel exhaustif de la diversité et des adaptations possibles de l’agriculture en réponse au changement climatique.

**Jean LAUNAY** indique que ce point sera renforcé dans le guide.

**3-Retours sur la V1 du guide PTGE**

**Alexandra LEQUIEN** revient sur les objectifs de guide et son calendrier de réalisation.

**Jean LAUNAY** balaye les différentes remarques reçues sur la V1 du guide de la part de Chambres d’agriculture de France, FNE, FNCCR et de l’ANEB et donne la parole au Groupe de Travail.

Les réactions du GT sur ce point à l’ordre du jour :

**Florence DENIER PASQUIER** indique qu’il y a une dissonance politique entre le décret et son commentaire qui dit raccourcir la concertation et le guide qui insiste fortement sur les bonnes conditions de la concertation. Deuxième point, dans le guide, Florence DENIER PASQUIER insiste sur la diversité de la représentation agricole dans les territoires concernés. Il y a des études scientifiques publiées par des réseaux d’agriculteurs sur l’adaptation systémique aux changements climatiques. Or souvent, ils sont exclus des concertations sur les PTGE. Cela ne semble pas raisonnable dans une démarche sur l’apprentissage collectif au sein du monde agricole et dans une démarche d’apprentissage des méthodes d’adaptation aux changements climatiques. Dans le guide et dans le projet d’instruction, il doit y avoir une orientation sur la diversité de la représentation des agriculteurs et des méthodes employées sur le territoire.

**André BERNARD** indique que ses services ne voient dans ce guide qu’une complexification. La Chambre d’agriculture de France est prête à faire des propositions de simplification. Elle souhaite un guide rapide et efficace. Il faut que dans l’année, on réponde aux questions.

**Jean LAUNAY** indique que le sujet est compliqué. L’objectif est d’être capable de relater les situations dans toute leur complexité et d’avoir un mode d’emploi pour trouver des voies de sortie sur des impasses. Le caractère de l’action est à l’urgence, tout le monde la ressent aujourd’hui. Le calendrier en tient compte puisque le guide est prévu pour la fin de l’année. Si l’on veut que le projet avance, il faut désormais être constructif. L’idée du guide est retenue depuis le début de nos travaux. La question posée qui est la réponse du terrain ne relève pas du guide mais des décisionnaires du terrain. Le guide n’est qu’un outil qui a pour but d’éviter que la situation ne se reproduisent

**Jérôme HORS** indique que le guide ne lui semble pas trop théorique. Il semble intéressant pour accompagner les porteurs dans la démarche. Il déclare que tout le monde veut avancer, mais il faut intégrer que les différents acteurs ne veulent pas avancer dans le même sens. Il faut être prudent sur les demandes qui dépassent un peu le caractère raisonnable de ce qui peut être produit dans le cadre de ce guide PTGE. Il faut consentir à avancer mais aussi prendre le temps de co-construire.

**Robert MONDOT** indique être surpris par l’intervention de l’APCA. Il avait compris que les PTGE avaient notamment pour objectif de de substituer aux conflits de parties prenantes ayant des points de vue très différent. Il considère que le guide répond bien aux attentes. Il rapplle que dans les discussions des assises de l’eau, des irrigants tenaient des propos similaires à ceux de l’APCA aujourd’hui et étaient en désaccord avec quelques autres intervenants agriculteurs.

**Laurent WALCH** précise avoir eu la même réaction sur l’écriture du guide que l’APCA. Il propose de raccourcir la partie gouvernance en renvoyant en annexe les éléments conceptuels. Cela donnera un meilleur équilibre au guide entre la partie mise en place de la gouvernance et les parties diagnostic, co-construction des scénarios.

**Alexandra LEQUIEN** confirme que la 1ere partie sur la mise en place de la gouvernance sera retravaillée et réduite, avec renvoi d’éléments en annexe.

**Cyrielle VANDEWALLE** réagit également aux propos de la chambre d’agriculture de France : le guide permettra d’accroitre l’efficacité des PTGE. Elle entend les difficultés au niveau de l’agriculture de pouvoir disposer de réponses rapides et efficaces mais il faut s’assurer avant tout de la pérennité des ouvrages. L’exemple de l’Espagne montre que les ouvrages de stockage peuvent avoir des impacts importants.

**Charles HAZET** souligne qu’il est très intéressant d’observer ce qui a été fait dans les pays européens voisins pour éviter de reproduire des erreurs rencontrées et nourrir les réflexions sur notre territoire.

Sur les RETEX du guide proposés actuellement dans le guide, **André BERNARD** fait part d’une erreur sur le bassin du Jabron qui est situé sur le département 04 et non 84. Il fait remarquer que considérer le retour d’expérience sur le bassin du Lez, uniquement avec l’entretien du Syndicat Mixte est réducteur par rapport à l’ambition du projet HPR sur ce bassin.

**Caroline HENRY de VILLENEUVE** indique qu’on pourra apporter des précisions sur le Lez, il est en effet interdépartemental, entre la Drôme et le Vaucluse, avec sur l’aval de ce bassin versant, le projet HPR.

**Maud BOUSQUET** répond que sur le Lez, ce qui a été mis en avant, c’est une difficulté d’application de la méthodologie d’évaluation des volumes prélevables en milieu superficiel. Elle indique que l’intérêt du retour d’expérience dans le guide n’est pas nécessairement de valoriser les projets de transfert en cours d’émergence mais les spécificités propres rencontrées dans l’élaboration des PTGE sur les bassins.

**Thomas PELTE** indique un problème d’équilibre dans les bassins représentés dans les REX du guide. Il fera des propositions en ce sens au bureau d’étude pour valoriser plus de projets sur le bassin RMC.

Jean LAUNAY déclare que sur la base de ces retours, il y aura une source d’amélioration sur ces REX.

**4-Inventaire des plans d’eau en France : état d’avancement**

Monsieur KOSUTH présente le point d’avancement de l’inventaire des plans d’eau réalisé au niveau national.

Le GT PTGE n’émet pas de remarques sur ce sujet.

M. Launay remercie l’ensemble des participant pour leurs contributions et clôture la réunion.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

* Le prochain comité de pilotage du guide est avancé au vendredi 14 octobre 9h30
* Le prochain GT PTGE est prévu le 24 novembre 14h

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

**Annexe 1 : Liste des participants**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Prenom** | **Nom** | **Représentation** |
| Jean | LAUNAY | Président |
| Charles | HAZET | DEB/EARM |
| Claire-Cécile | GARNIER | DEB/EARM3 |
| Alexandra | LEQUIEN | DEB/EARM3 |
| Mathilde | MOREL | DEB/EARM3 |
| Florence | DENIER-PASQUIER | Représentants des usagers du secteur associatif |
| Catherine | GREMILLET | membre invité |
| Cyrielle | BRIAND | membre invité |
| Didier | PORTELLI | membre invité |
| Nadège | COLOMBET | FNPF |
| Robert | MONDOT | UFC Que choisir |
| Cyrielle | VANDEWALLE | Fédération nationale des collectivités concédantes et régies |
| Olivier | PREVOST | DREAL DB AP chef de délégation |
| Johnny | CARTIER | DREAL DB Loire Bretagne |
| Aline | LOMBARD | DREAL DB RhM chef de délégation |
| Caroline | LAVALLART | DRIEAT DB SN chef de délégation |
| Isabelle | KAMIL | DRIEAT |
| Fabien | MENU | DDT64 |
| Claude | GITTON | MASA |
| Jérôme | HORS | MASA/DGPE |
| Marion | SAADE | DDT19 |
| Simon | DEVISME | MAA-Délégation Varenne |
| Emeline | CHOUMERT | AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE |
| Stéphane | SIMON | EPTB Adour |
| Thomas | Viloingt | AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE |
| Anaïs | LORTET | AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE |
| David | ENJALBAL | AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE |
| Thomas | PELTE | AGENCE DE L'EAU RHONE MEDITERRANEE CORSE |
| Caroline | Henry de Villeneuve | DREAL DB Rhône Méditerranée |
| Joanna | BRUNELLE | DREAL DB Seine Normandie |
| Xavier | MARLY | DREAL DB RhM |
| Julia | COMET | DREAL DB Adour Garonne |
| Laurent | WALCH | DRAAF CVL IGB |
| Juliette | LEMAITRE | GIP Transitions |
| Benoit | LOUCHARD | CDA France |
| Marion | LANGON | OFB |
| Claire | MAGAND | OFB |
| André | BERNARD | Chambres d’agriculture de France |
| Maud | BOUSQUET | ACTeon |
| Florian | URBAN |  |
| Sébastien | LOUBIER | INRAE |